ARRÊTÉ n°2025/12/2514

République française
Département du Gard
Commune de Vauvert
Maison pour Tous Robert Gourdon
Guichet Unique D-2511-006610

Objet : *Téléthon 2025*

Autorisation d'occupation du domaine public : Place Docteur Jacques Arnoux et Place Paul Allier

Le maire de la commune de Vauvert

VU le Code Général des Collectivités Territoriales dans ses articles L2211-1, L2212-1, L2212-2, L2213-1 et L2213-2, L 2212-5 ;

VU le Code Pénal dans ses articles R 644- 2 et R 644-3 ;

VU le Code de la Route dans ses articles R411-8 et R417-10 ;

VU l'arrêté préfectoral 2024/06/0843 en date du 6 juin 2024 qui réglemente les sens de circulation sur la commune ;

VU l'instruction interministérielle en date du 22 octobre 1963 sur la signalisation routière modifiée ;

VU le télégramme du ministère de l'Intérieur NR5637 du 14 mai 1996 réglementant l'usage des gaz destinés au gonflage des ballons d'enfants ;

VU l'arrêté préfectoral n°2008-193-7 du 11 juillet 2008 relatif à la lutte contre les bruits de voisinages notamment l'article 3 alinéa 3.1 ;

VU la circulaire du ministère de l'Environnement du 27 février 1996 relative à la lutte contre les bruits de voisinage ;

VU l'arrêté municipal en date du 25 juin 1985 visé par les services préfectoraux le 28 juin 1985 interdisant la vente de pétards et leur usage sur la voie publique ;

VU le courrier préfectoral en date du 1er décembre 1992 donnant pouvoir au Maire de délivrer les autorisations dérogatoires d'utiliser des haut-parleurs sur la voie publique,

VU l'arrêté municipal n°2018/03/527 en date du 29 mars 2018 interdisant l'usage des gobelets jetables et des contenants en verre applicables aux débits de boissons, restaurants, marchands ambulants et associations à l'occasion de l'ensemble des manifestations de la commune,

VU la police d'assurance responsabilité civile contractée auprès de SMACL Assurances SA, 141, Avenue Salvador Allende, 79031 Niort Cedex 9, n°15104/S, couvrant la commune de Vauvert notamment pour la manifestation citée en objet pour l'année 2025,

VU le programme de l'association Courir à Vauvert, qui propose une marche ainsi qu'une course le dimanche 7 décembre 2025 dans le cadre de la 39ème édition du Téléthon,

VU la réunion de sécurité en date du 20 novembre 2025,

VU l'avis de la régie technique et de la police municipale,

CONSIDERANT le programme des animations établi avec les différents participants,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'autoriser l'occupation du stand téléthon dans le secteur du centre-ville et l'autorisation de la manifestation organisée par l'association Courir à Vauvert.

ARRÊTE

Article 1 : A l'occasion de la 39ème édition du Téléthon 2025, le CCAS de la commune tiendra un « stand Téléthon » avec la participation de l'association RIVES - Radio Système, et l'association des pompiers actifs de Vauvert, sur le domaine public place du Docteur Jacques Arnoux le samedi 6 décembre 2025 de 8 heures à 14 heures au profit de cette manifestation.

Article 2 : De même, le dimanche 7 décembre 2025, l'association Courir à Vauvert organise une marche et une course à pied, les inscriptions se feront sur la place Paul Allier et comme suit :

17 ième Circuit de la course et marche du Téléthon organisé par Courir à Vauvert dimanche 7 décembre 2025 :

10h00 : Départ de la marche (5km =1 tour)
10h30 : Départ des joggeurs (au choix : 5 km = 1tour ou 10 km = 2 tours)

- Départ : arènes Jean Brunel, place Paul Allier
- Avenue Victor Hugo, de la place Paul Allier à l'avenue Jean Jaurès
- Avenue Jean Jaurès, de l'avenue Victor Hugo à la rue de l'Ausselon
- Rue de l'Ausselon, de l'avenue Jean Jaurès au Mas Tempié
- Chemin du Moulin des 4 prêtres, du Mas Tempié au chemin du Clos d'Orville
- Chemin du Clos d'Orville, du chemin du Moulin des 4 prêtres au chemin du Moulin d'Etienne
- Chemin du Moulin d'Etienne, du chemin du Clos d'Orville au canal Philippe Lamour
- Rive gauche du canal Philippe Lamour, du chemin du Moulin d'Etienne à la route de Nîmes D56
- Route de Nîmes D56 de la rive gauche du canal Philippe Lamour à l'avenue Robert Gourdon
- Avenue Robert Gourdon, de la route de Nîmes D56 à l'impasse Prosper Falgairolle
- Impasse Prosper Falgairolle, de l'avenue Robert Gourdon à la rue du Moulin d'Etienne
- Rue du Moulin d'Etienne, de l'impasse Prosper Falgairolle à l'avenue Jean Jaurès
- Avenue Jean Jaurès, de la rue du Moulin d'Etienne à la rue Emile Zola
- Rue Emile Zola, de l'avenue Jean Jaurès aux arènes, place Paul Allier
- Arrivée : arènes Jean Brunel, place Paul Allier

La circulation des participants sera orientée par l'organisateur qui assurera le bon déroulement sur les parcours définis au présent article. Les participants considérés comme des piétons, devront se conformer aux strictes règles du code de la route, à la signalisation en vigueur et aux conditions de circulation.

Article 3 : La vente et les jets de pétards sont strictement interdits. Tout contrevenant sera poursuivi conformément à la loi.

Article 4 : Conformément à l'arrêté préfectoral du 11 juillet 2008 visé ci-dessus, une dérogation est donnée pour l'installation de sonorisation, le samedi 6 décembre 2025 de 9 heures à 13 heures. Le niveau sonore ne devra pas dépasser 85 décibels afin de limiter les nuisances sonores.

Article 5 : Le présent arrêté sera notifié à Courir à Vauvert et au CCAS.

Article 6 : Madame la Directrice Générale des Services veillera à la bonne exécution du présent arrêté.

Fait à Vauvert, le 02 DEC. 2025
Le maire,

MAIRIE de VAUVERT
GARD

Jean Denat

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- *son dépôt en préfecture le* .....
- *sa notification le* .....
- *sa publication le* 02 DEC. 2025 .....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du .....

Pour le maire par délégation,
la directrice générale des services,
Yolande Cavalier

Samedi 6 décembre 2025

Emplacement Barnum Téléthon CCAS – Pompiers actifs de Vauvert – Radio Système [redacted]

annexe 1

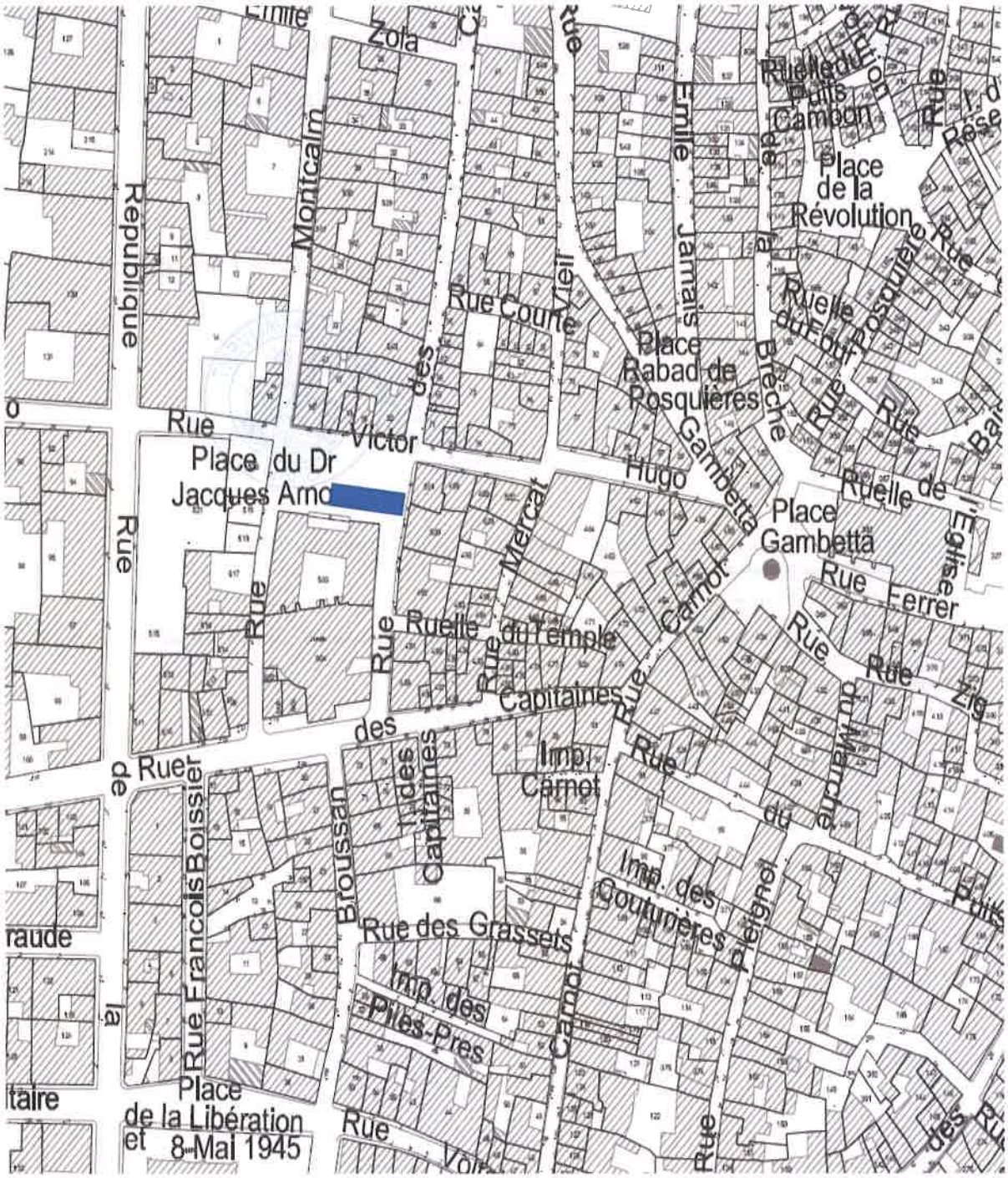
Zola
Montcalm
République
Rue Courte
Victor
Place du Dr Jacques Arno
Rue
Rue
Rue